

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2688

présenté par
Mme Brocard

ARTICLE 5 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet de la fin de vie nécessite un large débat éthique et citoyen, il ne peut se résumer à une proposition de Loi traitée en quelques heures dans une niche parlementaire.

La Loi Claeys Leonetti de 2016 encadre déjà actuellement la sédation profonde pour permettre une fin de vie dans la dignité en interrompant les traitements de maintien en vie. Méconnue, elle répond pourtant déjà aux attentes de la plupart de nos concitoyens.